

La construction métallique en France : une activité soutenue et des besoins en recrutement XXL



La cité numérique de Bègles (33)

Pour sa prise de parole de bilan annuel, Roger Briand, Président du SMFC, (Syndicat de la Construction Métallique de France) confirme un dynamisme des activités sectorielles qui concluent l'année 2021 par une progression de + 8 %. Avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 4 milliards d'euros (780 000 tonnes mises en œuvre), les 800 entreprises de construction métallique françaises (principalement des PME et ETI familiales – 25 000 collaborateurs hautement qualifiés) voient, comme souvent, leur activité largement soutenue par celle des bâtiments industriels et de stockage. Et le premier semestre 2022 s'annonce également sous de bons auspices puisque Roger Briand confirme des carnets de commande à 6 mois et table sur une progression comprise entre de 2 à 3 % pour cette période. Toutefois, Roger Briand nuance ces tendances rassurantes en faisant part de ses inquiétudes sur deux sujets. Le premier concerne les larges augmentations du prix des aciers et des matières premières, qui n'ont pu être répercutées en intégralité ; des flambées (+ 142 % sur l'acier en 15 mois depuis novembre 2020) qui pourraient selon lui entacher les marges. En effet, le secteur de la construction métallique est particulièrement dépendant des cours de ses matières premières car largement industrialisé et automatisé.



Roger Briand,
président du SCMF

sont délocalisables. Avant de conclure : « Nos personnels évoluent dans des ateliers modernes sur des projets valorisant. Évitions d'avoir la nécessité de faire appel à une main d'œuvre étrangère, ou, plus grave, à la fabrication détachée ! »

Autre sujet problématique, qualifié de souci majeur pour la profession selon Roger Briand : le recrutement de collaborateurs et ce, à tous les niveaux des activités de la construction métallique. Le SCMF constate en effet un besoin estimé à plus de 20 000 emplois sur 5 ans ! Des postes qui concernent tant le bureau (dessinateur, technicien construction métallique, ingénieur bureau d'études, chargé d'affaires, responsable qualité) que l'atelier (soudeur qualifié, ingénieur soudeur, opérateur à commande numérique pour robots, chaînes d'automatisation, chef d'atelier, peintre) ou bien que le chantier (mineur levageur, chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux).

■ Conjoncture et activité des constructeurs métalliques

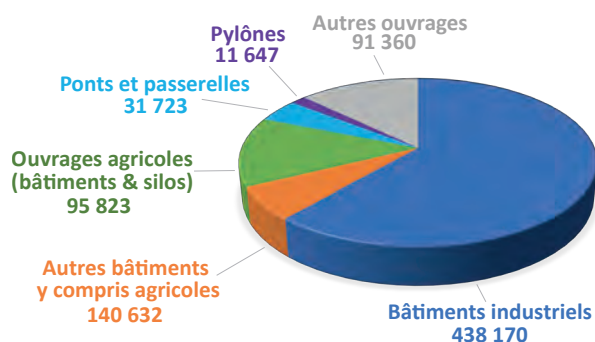
■ Évolutions des marchés par types de bâtiment

Comme toujours, les parts de marché concernant les bâtiments industriels demeurent prépondérantes. Le marché des bâtiments de stockage affiche lui aussi une progression ainsi que celui des marchés publics notamment avec les constructions de gares pour la Société du Grand Paris. Enfin, soulignons que les marchés de la rénovation et de la réhabilitation progressent significativement. En effet, mentionnons que les concepteurs de bâtiment retiennent la solution acier pour ses atouts, qu'il s'agisse de l'importance des surfaces sans poteaux (permettant de gagner ainsi de précieux mètres carrés), de solutions idéales pour surélever un bâtiment d'un ou plusieurs étages ou bien encore de modifier ou renforcer des structures à l'infini pour répondre à de nouvelles exploitations des surfaces existantes. Rappelons d'ailleurs que les constructeurs métalliques sont à même de répondre à toutes les restructurations de bâtiments puisqu'ils interviennent aussi sur les structures béton et bois.

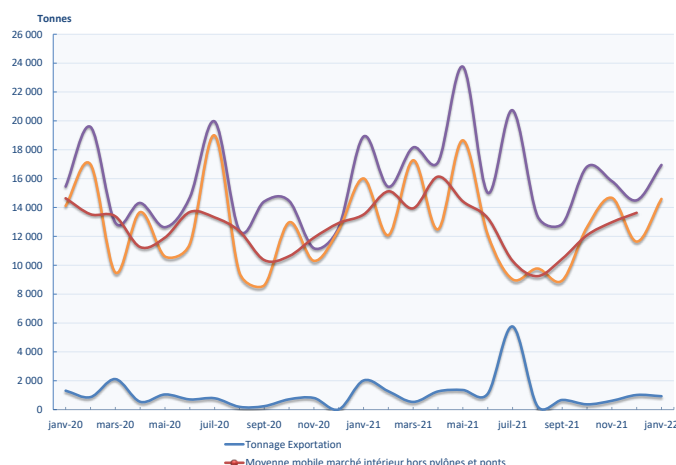
■ Les affaires conclues 2020-2022

Le SCMF précise que les affaires conclues (tonnage mensuel des commandes fermes reçues mis en carnet) se sont maintenues à un bon niveau. Si l'on compare les 12 derniers mois pris en compte (de janvier 2021 à janvier 2022) on constate une dynamique de l'activité. La courbe des moyennes mobiles (en rouge sur le graphique) fait ressortir une tendance positive sur l'ensemble de la période considérée, malgré quelques fluctuations ponctuelles.

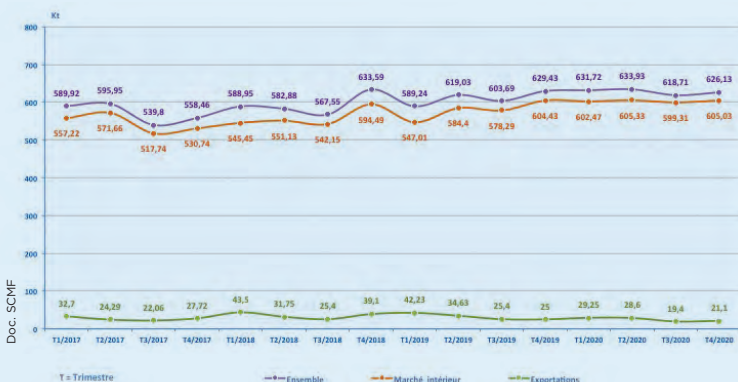
Marchés par type de bâtiment



Tonnage mensuel des commandes reçues (janvier 2020 - janvier 2022)



Évolution des marchés 2017-2020



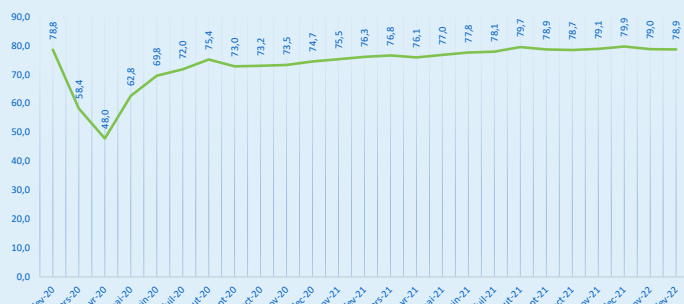
Évolution de la productivité 2011-2021



Carnets de commandes au 4^{ème} trimestre 2021

Indicateurs d'activité	Variations entre 3 ^{ème} trimestre 2021 et 4 ^{ème} trimestre 2021	Variations entre 4 ^{ème} trimestre 2020 et 4 ^{ème} trimestre 2021
Tonnage global	+ 8,73 %	+ 0,35 %
Tonnage usiné marché intérieur	+ 3,12 %	- 6,39 %
Carnets globaux en fin de trimestre	+ 3,45 %	+ 8,02 %
Carnets marché intérieur	+ 5,13 %	+ 12,87 %

Taux des capacités de production



Force est de constater que les carnets de commandes demeurent bien orientés et certains marchés, comme celui des bureaux et des ponts progressent assez nettement. Ainsi, en moyenne, à fin janvier 2022, les carnets de commande des entreprises adhérentes au SCMF représentent plus de 6 mois de visibilité. Mentionnons également que les demandes de chiffrements s'avèrent nombreuses et les bureaux d'études des constructeurs métalliques voient également leur activité progresser.

Indicateur régulièrement publié par la Banque de France, ce taux constitue un bon repère pour la construction métallique. Rappelons que lorsque celui-ci franchit la barre des 80 %, il se traduit par un développement des investissements des industriels français et donc une activité soutenue pour les constructeurs métalliques.

■ Prises de position et préoccupations du SCMF

■ Le SCMF et la RE2020

Roger Briand le confirme : « Cette nouvelle réglementation environnementale, indispensable et nécessaire pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans l'acte de construire, est soutenue par la profession. Nous sommes en accord avec la nécessité d'améliorer l'empreinte carbone de nos produits, nous nous y employons mais nous nous heurtons à un parti pris non justifié en faveur du matériau bois. L'analyse de cycle de vie dynamique (ACV dynamique) retenue par le ministère de la Transition Ecologique pour évaluer les émissions de carbone apporte au matériau bois un avantage inéquitable et inexplicable scientifiquement et préjudiciable à l'analyse globale. L'ACV dynamique impose la prise en compte d'une diminution irréaliste des émissions de CO₂ de fin de vie du bois... (par la magie, des émissions de CO₂ vont disparaître). Plus exactement, ces émissions vont être reléguées aux générations futures (dans 50 ans). La prise en compte de ces réductions irréelles d'émissions de CO₂ du bois va avoir pour conséquence la réduction de production de matériaux recyclés, tel que l'acier. »

■ La REP, le SCMF se prépare

Le dispositif des Responsabilité élargie du producteur (REP) a pour objectif d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des produits : l'écoconception des produits, la prévention des déchets, l'allongement de la durée d'usage, la gestion de fin de vie. La REP a ainsi défini et délimité les produits en 16 catégories pour le bâtiment dont une dédiée aux métaux. Actuellement, le gisement de déchets du bâtiment représente environ 46 millions de tonnes de déchets par an soit l'équivalent de la quantité totale des déchets annuels des ménages français. Les déchets de la filière du bâtiment sont issus principalement de trois secteurs (la démolition/déconstruction, la réhabilitation/rénovation et la construction neuve) et produisent trois types de déchets (déchets inertes à 73 %, non inertes à 22 % et dangereux à 5 %). (sources ADEME). **Pour Roger Briand :** « L'un des gros enjeux de la filière va consister à faciliter la reprise sans frais des déchets et à renforcer le maillage territorial des points de collecte pour encourager le dépôt des déchets et travailler ainsi sur la résorption des dépôts sauvages, dont le coût pour les collectivités locales est estimé entre 340 et 420 millions d'euros, mais aussi à augmenter le taux de recyclage et de valorisation des déchets des produits de la construction (PMCB) ».

Les constructeurs métalliques, qui se sont prononcés comme « metteur sur le marché », se préparent à intégrer cette future éco-

Et de conclure : « Nous souhaitons questionner les ministères sur les points suivants :

- Par l'introduction de coefficients injustifiés dans la méthode de calcul des émissions carbone de l'ACV dynamique, le ministère a-t-il conscience qu'il augmente les émissions réelles de gaz à effets de serre ?
- La RE2020 doit nous aider à faire advenir cette économie circulaire et ne pas au contraire nous couper les ailes dans nos démarches actuelles. Le gouvernement a-t-il compris qu'en rendant exclusif l'ACV dynamique, il freine les solutions de réemploi et de recyclage auxquelles la filière acier est très attachée car elle dispose du matériau le plus circulaire de tous ?
- Nous aspirons, par ailleurs, à ce que la réglementation RE2020 puisse reconnaître les vertus des éco-conceptions destinées au réemploi futur des matériaux. Cette logique de « Banque de Matériaux à réemployer » pour le futur ne trouve pas une traduction favorable dans les modes de calculs actuels.
- Pourquoi la France se distingue-t-elle comme le seul pays européen à s'imposer l'ACV dynamique ? »

contribution, sur les tonnages mis en œuvre, à partir du 1^{er} janvier 2023. Aujourd'hui, deux sociétés du SCMF (groupe FAYAT METAL et Groupe BRIAND) ont fait le choix d'intégrer un éco-organisme en cours de création : « VALOBAT » et précisons qu'Emmanuel de Laage (Vice-président FAYAT METAL) a pris la présidence du comité de secteur des métaux. Désormais, Valobat, qui sera un éco-organisme multi-matériaux, attend le cahier des charges de l'État qui doit fixer les règles de fonctionnement et permettre aux éco-organismes en cours de création de se porter candidat (décision de l'État prévue en avril-mai 2022). Dès le 1^{er} janvier 2023, rappelons que toutes les entreprises de constructions métalliques devront adhérer à un éco-organisme, déclarer et verser leur éco-contribution. Pour les métaux, la filière de récupération est déjà très bien organisée, les métaux sont récupérés à plus de 90 % et ils possèdent une valeur positive. En conséquence, l'éco-contribution des constructeurs métalliques sera réduite. L'objectif encouru par la profession sera une amélioration de la traçabilité et le développement du réemploi des matériaux.

Les textes, aujourd'hui, ne permettent pas de rendre visible sur les devis et factures cette éco-contribution (visible fee) mais le SCMF espère que cette possibilité évoluera pour apporter plus de transparence et éviter des éco-contributions en cascade.

■ Allocation des impacts environnementaux du laitier

Concernant le laitier, **Roger Briand précise :** « Le 05 août 2021, la DHUP a lancé un appel à contribution sur une proposition d'allocation d'impacts environnementaux entre le laitier et la fonte. Nous regrettons que toutes les solutions possibles n'aient pas été traitées dans cette proposition de la DHUP, amenant ainsi à un débat tronqué. Les acteurs sollicités, dont le CTICM, notre Centre technique industriel, ont pu faire part de leur avis sur le sujet. La DHUP a ensuite analysé les contributions reçues et a retravaillé sa position. Nous avons constaté que la proposition phare du CTICM (à savoir une approche scientifique) n'a pas été considérée, et nous le regrettons, d'autant plus qu'aucune raison n'a été donnée à cette mise à l'écart. La position de la DHUP (une approche économique) n'est malheureusement pas celle que nous préconisons, mais il faut reconnaître que, dans sa position, la DHUP est restée sur des critères que nous jugeons équilibrés. Cette position a été communiquée et diffusée aux intéressés le 30 novembre 2021. Pour entériner de manière définitive ce choix, la Base Iniès doit se positionner à son tour sur le sujet et modifier le programme de vérification en conséquence. Cela n'est toujours pas fait ! Nous avons appris très récemment que des représentants de filières et des acteurs économiques importants avaient exprimé par voie de courrier leur mécontentement sur la position de l'administration en question, auprès du ministère et de la Base Iniès. Ils remettent en cause la

position ministérielle sur le sujet. Le ministère est actuellement en train d'analyser les éléments reçus et communiquera une probable nouvelle position très prochainement. Cette façon de faire tout à fait opaque pose question sur l'équité dont il est fait preuve envers les différents protagonistes. Nous ne pouvons que déplorer qu'à aucun moment nous n'ayons été invités dans ce nouveau débat alors même que nous faisons partie des premiers concernés. En effet, la méthode d'allocation qui sera retenue aura une incidence directe et forte sur l'empreinte carbone de nos produits de construction en acier. Les fiches environnementales, traduisant notamment l'impact carbone des produits, sont ensuite reprises dans les calculs réglementaires de la nouvelle réglementation environnementale « RE2020 », en vigueur depuis le 1^{er} janvier pour tout nouveau bâtiment de logement. L'enjeu est donc de taille pour notre filière. Malheureusement, malgré nos multiples tentatives (téléphone + mail) pour échanger avec nos correspondants à la DHUP et au cabinet de Mme Wargon, nous n'avons eu, jusqu'à présent, aucun retour. Nous demandons à ce que la DHUP reste sur sa position officielle communiquée le 30 novembre 2021, fruit de 18 mois de travail collectif. Il est dommageable qu'un secteur économique dans son intégralité ne soit ni entendu ni respecté. C'est pourquoi nous demandons solennellement à être reçus par les instances précitées afin que nous puissions exposer plus en détail nos problématiques. »

Présentation de projets en construction métallique sur la thématique de la surélévation et de l'extension

■ Cédric Brassier, directeur général de DL Océan GROUPE DL

- École de cinéma à Bègles (33), Maître d'ouvrage : SCI Terres neuves Cinéma et Maître d'œuvre : Hobo Architecture

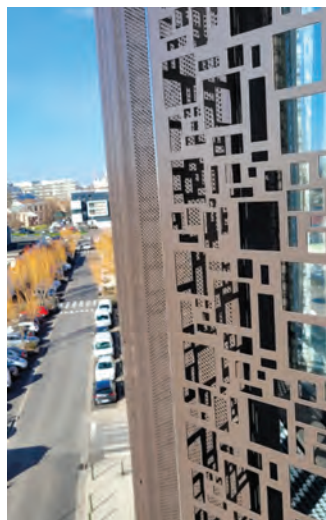
Avec 280 tonnes d'acier, ce chantier de surélévation de 3 niveaux (de chacun 1 320 m² plus toiture, soit un total de surface supplémentaire de quelque 5 280 m²) a été réalisé par DL Océan, Groupe DL. Précisons que pour alléger le poids au niveau des fondations proche des existants, le choix s'est porté sur une structure métallique pour les étages supérieurs stabilisée par les 2 cages d'escalier intérieur. La conception a mené cette surélévation avec R+1 en béton débordant au-dessus de 2 bâtiments existants.



Doc. SCMF/DL Océan - Groupe DL/Atelier Caumes/Air Marine



Doc. SCMF/DL Océan - Groupe DL/Atelier Caumes/Air Marine



Doc. SCMF/DL Océan - Groupe DL/Atelier Caumes/Air Marine



Doc. SCMF/DL Océan - Groupe DL/Atelier Caumes/Air Marine

- AMPERIS à Pessac (33), Maître d'ouvrage : SEML Route des Lasers et Maître d'œuvre : Hobo Architecture

Signée de DL Océan, cette surélévation en toiture d'un R+2 existant en béton a nécessité quelque 120 tonnes d'acier, pour une surface de 730 m² x 2 toitures, soit un total de 1460 m². Si les voiles béton existants en périphérie ainsi qu'une file quasi-centrale de poteau béton reprennent la charge du nouveau plancher et de la toiture, les poutres de planchers sont fixées aux extrémités sur les longs-pans et au droit des poteaux en partie centrale.



Doc. SCMF/DL Océan - Groupe DL/Atelier Caumes/Air Marine



Doc. SCMF/DL Océan - Groupe DL/Atelier Caumes/Air Marine

• **BBQ restaurant Borem à Pessac (33)**

Maître d'ouvrage : BBQ Café et Maître d'œuvre : Nicolas MORALES Architecture

Ici, cette référence DL Océan met à l'honneur une surélévation indépendante par rapport à l'existant. 170 tonnes ont été nécessaires pour la réalisation 900 m² de plancher et 400 m² de toiture supplémentaires. Précisons que la structure enjambe le bâtiment R+1 existant avec des portiques PRS-Treillis reprenant un plancher et 1 niveau supplémentaire sur une partie.



Doc. SCMF/DL Océan - Groupe DL/Atelier Caumes/Air Marine



Doc. SCMF/DL Océan - Groupe DL/Atelier Caumes/Air Marine



Doc. SCMF/DL Océan - Groupe DL/Atelier Caumes/Air Marine

• **Cité numérique à Bègles (33), Maître d'ouvrage :**

Bordeaux-Euratlantique et Maître d'œuvre : Alexandre CHEMETOFF & Associés

Autre référence DL Océan, avec une structure s'appuyant sur trames de poteaux béton existants, cette surélévation des 5 300 m² de toiture (+ 2 500 m² de renfort plancher) représente 800 tonnes d'acier et 120 tonnes pour le renfort plancher. Notons que la toiture de l'existant est renforcée pour permettre de l'utiliser en plancher et qu'une autre partie du bâtiment est surélevée en mixte bois métal afin d'alléger les charges sur des portées plus importantes.



Doc. SCMF/DL Océan - Groupe DL/Atelier Caumes/Air Marine



Doc. SCMF/DL Océan - Groupe DL/Atelier Caumes/Air Marine



Doc. SCMF/DL Océan - Groupe DL/Atelier Caumes/Air Marine

• **IDDAC Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel à Pessac (33),**

Maître d'ouvrage : Conseil Départemental de la Région et Maître d'œuvre : Architectures Marc BALLAY

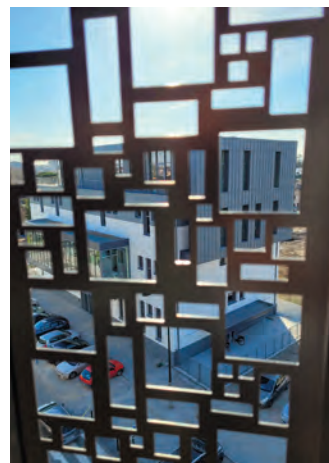
Une référence DL Océan qui met en avant une surélévation plancher reprise sur poteaux centraux et voiles périphériques, grâce aux poutres métalliques. 90 tonnes ont été nécessaires pour la réalisation d'une surface de 200 m² de plancher et 150 m² de toiture.



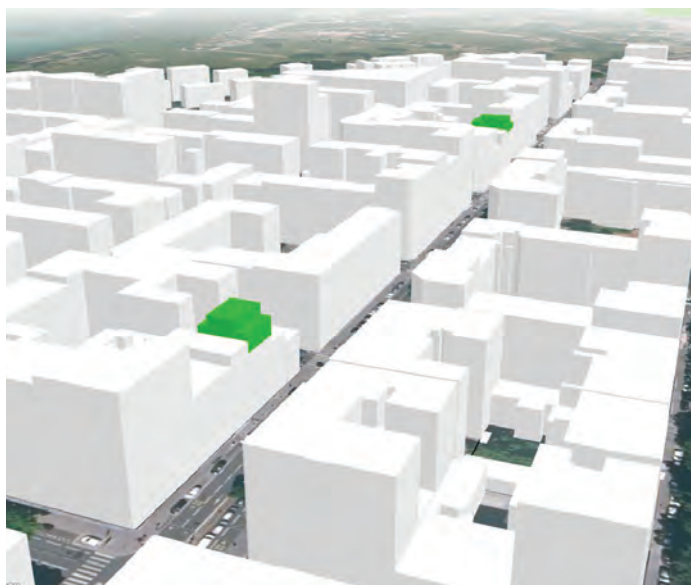
Doc. SCMF/DL Océan - Groupe DL/Atelier Caumes/Air Marine



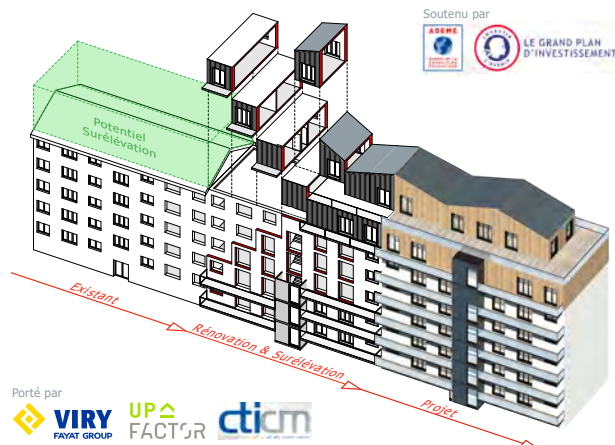
Doc. SCMF/DL Océan - Groupe DL/Atelier Caumes/Air Marine



Doc. SCMF/DL Océan - Groupe DL/Atelier Caumes/Air Marine



Projet R&SID - Rénovation par la Surélévation Industrialisée



■ Karine Leempoels, Directrice ingénierie Fayat présente le projet VIRY

La société VIRY s'est engagée depuis 1 an dans un programme de développement ayant trait à des projets de surélévation. Intitulé R&SID, mené en partenariat avec le CTICM et la société Upfactor vise à proposer une offre clé en main pour participer à la rénovation globale des habitations collectives en valorisant le foncier aérien et construire des surfaces supplémentaires en surélévation. VIRY s'inscrit dans les priorités environnementales actuelles avec :

- Le développement d'une solution technologique industrialisée faisant appel à la mixité des matériaux (structure et clos couvert à ossature métallique et matériaux biosourcés) intégrant les enjeux de l'économie circulaire (réemploi des composants structurels, matériaux recyclés, réduction des déchets) ;
- Une accélération de la rénovation énergétique des bâtiments grâce à un apport financier ;

• La limitation de l'artificialisation des sols en optimisant le patrimoine bâti situé dans les zones déjà urbanisées ;

• La contribution à l'élaboration d'une méthode d'évaluation des impacts par l'analyse comparée entre les opérations de surélévation et leur alternative neuve : optimisation des impacts carbone, économie de ressources, limitation des conséquences sur le site...

Ainsi les trois partenaires du programme, avec l'aide de l'ADEME dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir, grâce à l'outil Upfactor de détection de potentiel à grand échelle, ciblent en priorité 3 premiers démonstrateurs et d'autres opérations faisant valoir la répliquabilité de la méthode. Précisons que des permis de construire sont actuellement en cours, un prototype réalisé ce mois-ci et que suivront les diverses évaluations techniques et environnementales pour valider la solution technologique et son développement industriel dans l'année.

■ SCMF : des actions de communication 2022

Le SCMF orchestre diverses grandes actions de communication pour 2022. Ainsi, avec une nouvelle signature, le SCMF prévoit l'édition de 6 fiches argumentaires à destination des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage :

- L'acier dans les constructions métalliques, un matériau recyclable à l'infini
- Des constructions métalliques durables et pérennes
- Des constructions métalliques pour réduire l'impact carbone
- Le pragmatisme du démontage et du réemploi
- Confort d'été : l'apport des éléments métalliques
- L'acier face à l'incendie, vraie problématique ou idée reçue ?

Précisons de plus que le SCMF va lancer une campagne basée sur les métiers et les recrutements avec une nouvelle stratégie déployée sur les réseaux sociaux comportant ouvertures de comptes Instagram et Youtube avec une prévision de 6 à 9 posts quotidiens. La création de mini-films et d'interviews... compléteront le dispositif. L'ensemble de ces actions convergeront vers un site dédié aux recrutements en cours de création.

Enfin, si le SCMF prévoit d'organiser une semaine de journées portes-ouvertes du 10 au 15 octobre 2022, notons que le syndicat organisera également un colloque sur la réhabilitation et l'extension de bâtiments et participera au Congrès des architectes via une conférence sur le réemploi.

Contacts Presse

Syndicat de la Construction Métallique de France - 4, rue Michaël Winburn - 92400 Courbevoie
Christine Le Nouy : c.lenouy@constructionmetallique.fr - Tél. 01 47 74 85 54
www.constructionmetallique.fr

Agence Schilling Communication - 11, boulevard du Commandant Charcot - 17440 Aytré

Tél. 05 46 50 15 15 - Fax 05 46 50 15 19 - agence.schilling@n-schilling.com - www.n-schilling.com

Twitter @AgenceSchilling - Facebook www.facebook.com/agenceschilling - LinkedIn www.linkedin.com/in/agenceschilling

Visuels téléchargeables sur www.n-schilling.com ou sur demande